

MA SANTÉ - MA PRIORITÉ

En juin 2024, la CNESST a signalé une **augmentation de 20%** des cas de violence à l'endroit du personnel dans les établissements d'enseignement au cours des cinq dernières années.

Près du 2/3 des membres du personnel scolaire déclarent avoir subi de la violence verbale sous forme d'impolitesse ou d'insultes provenant des élèves.

Pour près de la moitié d'entre eux, cela s'est produit à plus d'une reprise en cours d'année.

Plusieurs subissent ces comportements à répétition.

Données provenant d'une étude de l'Université Laval de 2014

Autres types d'agression	
Niveau primaire	Niveau secondaire
✓ 12,5% : bousculades intentionnelles	✓ 8,0% : rumeurs ou propos humiliants
✓ 12,2% : coups	✓ 11,4% : menaces
✓ 11,9% : menaces	✓ 7,1% : de bris d'objets personnels
✓ 11,4% : bris d'objets personnels	✓ 6,7% : bousculades intentionnelles
	✓ 6,4% : propos ou de gestes à connotation sexuelle
	✓ 4,4% : messages humiliants via Internet (ex. : Facebook ou autres)
	✓ 1,5% : coups

Source : www.violence-ecole.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont/documents/Rapport_Seveq-014_19_sept_2014.pdf.

Les actes à caractères violents

Nous oublions trop souvent les autres types de violence auxquels le personnel scolaire peut être exposé dans le cadre de ses fonctions : violence organisationnelle, hiérarchique, entre collègues et de la part des parents.

Les membres du personnel scolaire sont également victimes de différentes formes de violence verbale de la part de parents pouvant aller jusqu'aux menaces. D'autres types d'agression sont également répertoriées telles que les messages injurieux par courriel ou les campagnes de salissage sur les réseaux sociaux. Ces comportements doivent être dénoncés à l'employeur.

Lésions professionnelles acceptées par la CNESST en 2023-2024

Type d'accident relatif à toute forme de violence :

- Agression sexuelle;
- Autre stress;
- Autres types de voies de fait;
- Bousculade, pincement, coup ongles, torsion;
- Coups, coups de pied, volée de coups;
- Harcèlement psychologique;
- Menace armée;
- Menace verbale;
- Morsure;
- Voies de fait, acte violent par personne.

Si vous êtes témoins d'un acte à caractère violent, il est important de sensibiliser la victime à l'importance de remplir le registre d'accident. Devant l'éventualité où vous ressentiez un stress à la suite de l'événement, vous devez également le consigner dans le registre.

Ensemble, mettons un terme à la normalisation de certains comportements qui entraînent des conséquences sur la santé qui peuvent être aussi sévères que celles associées à de la violence physique.

N'hésitez pas à contacter votre syndicat local si vous êtes victimes ou témoins d'une situation pouvant mener à de la détresse psychologique.

